

ASSURANCE ET TONTINE.

*L'honnête Agent d'Assurance sur la vie devant le public.*

**JEAN-BAPTISTE.**—Vous tenez absolument à me parler d'assurance sur la vie. Eh bien, je veux vous en prévenir charitablement, vous allez perdre votre temps, car je suis au courant de cette question et très-décidé à repousser ce genre d'opérations.

**L'AGENT COMPÉTENT.**—Fort bien, ce parti pris m'agréé plutôt qu'il me déplait. Une résolution aussi formelle est certainement basée sur un motif sérieux. Serait-ce indiscret de vous demander quel est ce motif?

—Nullement. Je vous dirai tout net que ce genre d'affaires n'est pas une nouveauté dans notre localité. Depuis longtemps, bon nombre de mes compatriotes, parmi lesquels je compte personnellement des parents et des amis, se sont assurés sur la vie. Trompés par des promesses mensongères, ils n'ont obtenu que des résultats misérables, et ils ont juré, mais un peu tard, qu'on ne les y reprendrait plus. Vous trouverez bon que je profite de la leçon dont heureusement je n'ai pas eu à payer les frais.

—A merveille! mais vous avez eu sans doute la curiosité de connaître, en quoi consistait, l'opération qui a occasionné à vos amis une semblable déception?

—Mais chacun sait qu'elle consiste dans le versement à fonds perdus d'un certain nombre de primes ou d'annuités, avec l'espoir de recevoir, en cas de survivance, au terme d'un délai déterminé, un capital d'une importance variable qui, d'après les promesses des agents d'assurances, devrait être relativement considérable, mais qui, en réalité, est toujours d'une exiguïté ridicule.

—Et c'est là ce que vous entendez par l'assurance sur la vie?

—Sans contredit.  
—Voudriez-vous me dire ce qu'un semblable contrat vous assure? Vous placez votre argent à fonds perdus; vous ne savez pas s'il vous en reviendra la moindre obole, et, si vous êtes assez favorisé du hasard pour survivre au moment voulu, vous ne savez pas davantage quel sera le fruit de votre spéculation.

Vous jouez donc tout simplement sur la durée de votre vie et sur celle de la vie d'autrui. Ce jeu, le plus immoral de tous les jeux, qui cherche à se dissimuler en usurpant le nom d'assurance sur la vie, a lui-même un nom qui lui est propre: cela s'appelle une tontine.

La tontine, en effet, est bien ce que vous dites: Un certain nombre d'associés forment une masse commune destinée à être partagée entre les survivants après un délai fixé. Ils spéculent sur le nombre des décès qui se produisent pendant le cours de ce délai. Si la mort multiplie les victimes, l'opération sera bonne; dans le cas contraire, elle sera médiocre.

Les choses se passent tout autrement dans l'assurance sur la vie.

Dans l'assurance au cas de décès (ordinaire de la vie), comme dans la tontine, des associés alimentent une caisse commune; mais celle-ci a pour mission de fournir des capitaux à ceux d'entre eux qui vien-

dront à décéder, ou du moins à ceux auxquels ils les auront destinés. Ces associés ont donc le plus grand intérêt à ce que le nombre de décès soit aussi restreint que possible.

**Concluons:**  
Dans la tontine, les morts paient pour les vivants; dans l'assurance en cas de décès, les vivants paient pour les morts.

La tontine a pour but de bénéficier des malheurs d'autrui; l'assurance en cas de décès a pour but de réparer, ou du moins, d'atténuer ces malheurs.

Le tontinier ne sait pas où il va; livré aux appétits de son cœur, il ne peut échapper à la désillusion qui l'attend.

L'assuré sait ce qu'il fait; il sait qu'il s'achemine vers un résultat certain.

Le tontinier fait œuvre d'égoïste; poursuivant un avantage personnel, il consacre au jeu une partie des revenus qu'il devrait épargner; l'assuré en cas de décès fait œuvre de dévouement. Touché des dangers dont l'idée inévitable de sa mort menace les intérêts de ceux qu'il laissera derrière lui, il confie son épargne à l'assurance, afin d'acquiescer la certitude d'écartier les conséquences de ce terrible jeu qu'il joue involontairement.

Avouez que c'est bien le cas de dire de l'assurance et de la tontine que c'est la même chose, excepté que c'est tout le contraire. Vous le voyez, le motif que vous invoquez contre l'assurance sur la vie n'a pas grande valeur.

—D'accord; il se peut, en effet, que certaines caisses tontinières aient trouvé bon de donner le change au public en s'affublant du titre de compagnie d'assurance sur la vie, mais il n'en est pas moins vrai que bon nombre de véritables compagnies d'assurances ont, à leur tour, propagé ces opérations, et fait des dupes. Aussi, je ne puis vous dissimuler qu'à ce titre elles me sont suspectes.

—Je le conçois, à la rigueur; mais, vous devez le comprendre, un simple bruit public ne suffit pas à justifier une semblable défiance. Il convient d'y regarder de plus près. Nous allons donc définir rapidement la part de responsabilité qui revient aux compagnies dont vous parlez, dans le discrédit des tontines.

Rien n'est plus facile que de fonder une tontine puisqu'il s'agit, en réalité, d'une simple entreprise de loterie. Il suffit de posséder les fonds nécessaires pour faire face à des frais d'établissement et à des frais généraux peu importants.

A l'origine, ces caisses tontinières abusèrent librement et sans vergogne de l'avidité de leur clientèle pour opérer à l'exemple de toutes les loteries, le drainage des petites économies, sauf à les gérer plus ou moins fidèlement. Ne subissant aucun contrôle, elles en faisaient facilement un mauvais usage. Les propagateurs de ces opérations étaient souvent, et bon nombre sont encore, comme ces opérations elles-mêmes, d'une moralité douteuse. Le scandale de leurs dilapidations en démontre le fait.

Elles sont astreintes à l'obligation de convertir en titres de rente les fonds qu'elles encaissent ainsi que ceux provenant de leur capitalisation. Au terme du délai, ou

de la période voulue, ces titres doivent être partagés entre les membres survivants. L'extrême simplicité de ce mécanisme facilite singulièrement le développement des tontines et ne rencontre plus d'obstacles que l'appât du jeu, déjà suffisant pour attirer la clientèle.

Des compagnies d'assurance, quelques-unes sérieuses, découragées par la résistance obstinée que l'égoïsme opposait à l'assurance, et séduites par l'engouement général manifesté par les tontines, prirent le parti de pratiquer à leur tour ces combinaisons malsaines. On crut que l'âge d'or de ces opérations était arrivé et que toute chance de mécompte était désormais écartée. C'est le contraire qui eut lieu et qui se fait encore sentir maintenant. Comment, d'ailleurs, eût-il pu, et peut-il, en être autrement?

En entrant dans une association semblable, on fait volontairement des rêves dorés. Chacun compte sur la prolongation de sa propre existence et sur la mort de son voisin. D'autre part, le résultat de l'opération étant essentiellement indéfini, et ne pouvant être, comme dans l'assurance, stipulé à l'avance, les intermédiaires chargés de solliciter les adhésions et personnellement intéressés à en recueillir le plus possible, peuvent donner libre carrière à leur faconde.

Combien d'amis et de nos connaissances dupés viendront corroborer notre avancé, et ils sont nombreux. Ils encouragent toutes les illusions et ne se font pas faute de surexciter les convoitises. La compagnie, le plus souvent, n'y peut rien et n'a aucun moyen de modérer cette ardeur compromettante.

La froide réalité est au bout de ces calculs chimériques et mensongers:

1<sup>o</sup> Le nombre des décès qui se produisent pendant la durée de l'association est toujours fort inférieur au chiffre prévu. En effet, la spéculation est clairvoyante: les constitutions débiles s'éloignent naturellement. D'ailleurs une semblable opération suppose l'aisance dans une famille, et cette aisance est une garantie des soins qui procurent et entretiennent la santé.

2<sup>o</sup> Au point de vue strictement financier, la situation n'est pas meilleure. Chacun, en souscrivant, est tenu de verser tout d'abord un tant pour cent destiné à couvrir les frais (qui sont énormes en certains lieux), et former les bénéfices de l'administration: c'est déjà un premier sacrifice inévitable, sans espoir de retour, (et bien grand, quand nous voyons de certains

présidents de ces associations se voter des salaires annuels de \$50,000, à part du tour du bâton, ceci est véridique, nous avons en mains les preuves précises et indisputables pour prouver notre avancé), lors même qu'on se déciderait, plus tard, à interrompre les versements.

Mais il est une autre cause d'insuccès bien autrement grave qui échappe aux yeux peu exercés des souscripteurs.

Les sommes versées à la masse sont converties en titres de rente; ce sont ces mêmes titres de rente et non des espèces sonnantes qui seront répartis entre les survivants au terme du délai fixé. Ces titres peuvent donc, le jour de la répartition, ne plus avoir, au cours de l'intérêt, une valeur réalisable

égale à celle qu'ils présentaient au jour de l'achat.

Vous allez me dire que le contraire peut arriver, et que cette peite, quelquefois très-sensible, peut faire place au gain. Dans la pratique, il n'en est rien, et voici pourquoi: l'opération tontinière, n'étant qu'un procédé de spéculation, ne répond jamais à un besoin. Aussi ne souscrit-on abondamment que dans les époques prospères où l'argent abonde et où, par conséquent, les cours sont élevés. Dès lors il y a grande chance de voir ces cours baisser ultérieurement, et ce que l'on peut souhaiter de mieux, c'est que, par un effet du hasard, ils se maintiennent jusqu'au terme de l'association.

En présence de toutes ces causes de déception, que deviennent les rêves ambitieux caressés au début par l'imagination des souscripteurs sur des estimés probables, mis devant les yeux du souscripteur par des sollicitateurs ignorants, ne connaissant pas même les principes élémentaires de l'arithmétique, et ceux de l'assurance non plus? Ce n'est pourtant pas toujours la faute de la compagnie, dont l'administration si simple et si facile à contrôler n'a pu être assez souvent honnête.

Comment d'ailleurs, je le répète, réprimer le charlatanisme des intermédiaires à propos d'un contrat qui, par nature, ne peut stipuler rien de précis? Aussi les compagnies d'assurances sur la vie proprement dites, ou du moins celles qui, bien que sérieuses, avaient cru pouvoir sans inconvénient créer une branche d'opération sur la tontine, ont-elles fini par reconnaître qu'elles ne pouvaient continuer à s'y livrer sans courir bénévolement au-devant du discrédit. Elles ont donc renoncé, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, à recueillir de nouvelles souscriptions, se contentant de liquider les anciennes.

Malheureusement, grâce à la plus regrettable confusion de mots, la tontine a usurpé la dénomination d'assurance sur la vie, ce qui n'a pu se faire sans violenter le sens commun, attendu qu'elle n'assure ni la réparation d'un dommage, ni la certitude d'un résultat quelconque, et que, tout ce qu'elle peut garantir, c'est une déconvenue certaine.

Le souscripteur désabusé se garde bien de s'avouer coupable d'avoir obéi inconsidérément à l'appât d'un lucre facile, sans réfléchir que tout calcul de joueur est nécessairement exposé à des mécomptes. Il aime mieux d'ailleurs se poser en victime que de passer pour un sot, et il se répand en invectives, en déclamations injurieuses contre ceux dont il se prétend, et a été, la dupe.

D'un autre côté, les rares compagnies qui, malgré les leçons de l'expérience, persistent à propager encore aujourd'hui ce genre d'opération, ne sont plus excusables. Faut-il s'étonner si, par le dévergondage de leurs prospectus et circulaires, et par les encouragements donnés à l'intempérance de langue de leurs agents, et le plus souvent, quelle espèce d'agents... elles viennent à leur tour justifier toutes les récriminations?

Qu'en résulte-t-il? C'est que lorsque nous venons ensuite vous parler de l'assurance, qui est abso-